



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 13-16 novembre 2023

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 2 octobre 2023

WFP/EB.2/2023/5-C/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan de travail de l'Auditeur externe

Pour la période allant de juillet 2023 à juin 2024

Coordonnateurs responsables:

M. L. Hoffmann
Directeur du Bureau de l'Auditeur externe
Courriel: lutz.hoffmann@wfp.org

Mme R. Schnell
Directrice adjointe du Bureau de l'Auditeur externe
Courriel: runa.schnell@wfp.org



B u n d e s
rechnungshof ■ ■ ■

Plan de travail de l'Auditeur externe

Pour la période allant de juillet 2023 à juin 2024

Table des matières

1. Préface.....	4
2. Mandat et responsabilités	4
3. Objectif et portée de l’audit.....	5
4. Rapport d’audit et calendrier	6
5. Domaines d’audit.....	7
Annexe 1	10
Annexe 2	11

1. Préface

Dans sa décision 2021/EB.2/4 en date du 16 novembre 2021, le Conseil d'administration du PAM a nommé le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne (Bundesrechnungshof) aux fonctions d'Auditeur externe chargé de la vérification des comptes du PAM pour une période de six ans allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier du PAM.

Le présent document, soumis au Conseil d'administration pour information, constitue le plan de travail annuel de l'Auditeur externe pour le cycle allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

2. Mandat et responsabilités

Le mandat de l'Auditeur externe est précisé à l'article XIV du Règlement financier du PAM et dans l'annexe à ce Règlement. L'appel à candidatures, ainsi que l'offre de services de l'Auditeur externe, notamment son offre technique détaillée, constituent le cahier des charges du mandat.

Les responsabilités de l'Auditeur externe consistent à procéder à des audits en se conformant aux Normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et en conformité avec le mandat additionnel défini dans l'annexe au Règlement financier du PAM (article 14.3 du Règlement financier). L'Auditeur externe a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM (article 14.4 du Règlement financier).

La Directrice exécutive du PAM est pleinement responsable de la gestion financière des activités du PAM et en rend compte au Conseil d'administration (article 3.1 du Règlement financier). Elle soumet au Conseil, pour approbation, des états financiers annuels du Fonds du PAM, y compris tous ses fonds et comptes (article 13.1 du Règlement financier). La Directrice exécutive certifie les états financiers du PAM et les présente, au plus tard le 31 mars suivant la fin de chaque exercice financier, à l'Auditeur externe pour que celui-ci les examine et formule son opinion (article 13.3 du Règlement financier). Les états financiers du PAM sont établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (article 13.1 du Règlement financier). La Directrice exécutive établit des contrôles internes, y compris une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses avoirs.

Selon les dispositions de l'annexe au Règlement financier du PAM, la Directrice exécutive doit veiller à ce que l'Auditeur externe et ses collaborateurs aient librement accès, à tout moment approprié, à tous les livres, écritures et documents comptables dont l'Auditeur externe estime avoir besoin pour effectuer la vérification.

3. Objectif et portée de l'audit

Audit financier

Dans le cadre de l'audit financier, nous déterminerons si les états financiers du PAM donnent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2023, en application des Normes comptables internationales pour le secteur public, et si les états financiers ont été établis conformément aux directives et politiques comptables pertinentes, appliquées de la même manière que pendant l'exercice précédent.

Nous planifions, préparons et menons l'audit, puis en rendons compte, dans le respect des normes reconnues sur le plan international. Nous appliquons les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing*, normes ISA) et le Cadre des prises de position professionnelles de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

Conformément aux obligations que nous imposent les normes ISA, nous sommes soumis aux règles de déontologie et tenus d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives¹. Nous appliquons les règles de déontologie énoncées dans les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques².

La responsabilité de prévenir et repérer les fraudes incombe au premier chef aux responsables de la gouvernance et de la gestion de l'entité concernée. La supervision exercée par les responsables de la gouvernance consiste notamment à examiner les possibilités de passer outre les contrôles ou d'influencer indûment le processus de communication de l'information financière. Du fait des limites inhérentes à l'audit, il existe un risque inévitable que certaines anomalies significatives contenues dans les états financiers ne soient pas détectées, alors même que l'audit a été correctement planifié et réalisé en conformité avec les normes ISA³.

¹ Norme ISA 200, "Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit".

² Norme ISSAI 130, "Code de déontologie", et norme ISSAI 140, "Contrôle qualité pour les institutions supérieures de contrôle".

³ Norme ISA 240, "Responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers".

Nous adoptons une méthode d'audit fondée sur les risques⁴. Nous tenons compte du fait que l'environnement de contrôle interne du PAM est caractérisé par un risque inhérent élevé lié à la nature et à la localisation des principales opérations du PAM, ainsi qu'à la structure très décentralisée laissant une large autonomie aux responsables à l'échelle des pays.

Nous continuerons d'évaluer les forces et les faiblesses des systèmes financiers du PAM afin de déterminer la probabilité que des erreurs significatives se produisent. Le résultat de cette évaluation des risques nous aidera à déterminer quels éléments probants il nous faut recueillir pendant l'audit pour étayer notre opinion, à axer nos efforts sur les domaines à haut risque, et à améliorer le rapport coût-efficacité des tests d'audit.

Audit de performance

Conformément à l'article 14.4 du Règlement financier, nous formulerons des observations sur l'administration et la gestion du PAM. Cette partie de l'audit portera sur l'application des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience, conformément aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques⁵.

4. Rapport d'audit et calendrier

Nous établirons un rapport d'audit pour la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2024. Ce rapport présentera l'opinion de l'Auditeur externe sur les états financiers de 2023, qui permettra au Conseil de les approuver. Outre cette opinion, le rapport d'audit fera état des résultats de notre audit financier et de notre audit de performance.

Nous effectuerons selon les besoins des visites d'audit au Siège du PAM pendant la période allant de septembre 2023 à avril 2024 afin de réaliser sur place les procédures d'audit financier et d'audit de performance. Les détails seront mis au point en coordination avec le PAM.

Nous effectuerons des visites d'audit dans des bureaux régionaux et des bureaux de pays pendant la période allant de septembre à novembre 2023. La liste des visites prévues figure à l'annexe 2.

Étant entendu que selon les dispositions de l'article 13.3 du Règlement financier, la certification des états financiers par la Directrice exécutive marque le début de leur audit et de la formulation d'une opinion, nous poursuivrons l'audit financier après la date de certification aussi longtemps que nous l'estimerons nécessaire en exerçant notre jugement professionnel, afin de fonder notre opinion sur des bases solides.

⁴ Norme ISA 315, "Compréhension de l'entité et de son environnement aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives".

⁵ Normes ISSAI 300, "Principes de l'audit de la performance" et ISSAI 3000, "Norme pour l'audit de la performance".

5. Domaines d'audit

Audit financier

Nous avons réalisé une analyse préliminaire de l'environnement de contrôle interne du PAM, qui montre que cet environnement est caractérisé par un risque inhérent élevé lié à la nature internationale des opérations du PAM, se traduisant par une structure très décentralisée qui laisse une large autonomie aux responsables à l'échelle des pays.

Compte tenu des résultats de notre évaluation préliminaire des risques, nous avons l'intention de centrer nos efforts sur les domaines d'audit ci-après:

- les inventaires et la distribution de produits alimentaires;
- les transferts de type monétaire distribués;
- la gestion des partenaires coopérants;
- les avantages du personnel; et
- la comptabilisation des contributions volontaires.

Nous mènerons dans ces domaines des tests de corroboration et des tests des contrôles. Indépendamment des domaines privilégiés, tous les postes importants feront l'objet de vérifications.

Le PAM est fortement tributaire des systèmes d'information. Le progiciel de gestion intégré WINGS II joue un rôle clé dans la tenue de la comptabilité et la préparation des états financiers.

Nous déterminerons quelles procédures et assertions d'audit concernant les catégories de transactions et les soldes des comptes sont nécessaires pour l'exercice 2023 et à la fin de 2023. Dans le cas de certains risques, nous pourrions estimer qu'il n'est pas possible ou réalisable d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés uniquement en appliquant des procédures de corroboration. Les contrôles mis en place par le PAM au regard de ce type de risques présentant un intérêt pour l'audit, nous nous emploierons à les comprendre.

Nous nous attacherons en outre à comprendre la manière dont le PAM établit les estimations comptables, en particulier pour ce qui est des passifs liés aux avantages du personnel, qui sont fondés sur des hypothèses actuarielles. Nous nous pencherons tout particulièrement sur ces passifs et communiquerons avec l'actuaire.

Audit de performance

Comme indiqué plus haut, nous formulerons des observations sur l'administration et la gestion du PAM. En 2023, notre audit portera essentiellement sur la délégation de pouvoirs (rôles, responsabilités et obligation de rendre des comptes) et les services de conseil (fournis par des cabinets privés ou des consultants indépendants). Une liste des sujets couverts par les audits de performance réalisés entre 2016 et 2022 figure à l'annexe 1.

En tant qu'entité indépendante et seule responsable de l'audit, nous nous réservons le droit de vérifier tout autre sujet ou domaine d'activité du PAM, si nous l'estimons nécessaire au cours de notre audit et dans l'exercice de notre jugement professionnel d'auditeur.

Délégation de pouvoirs

La délégation de pouvoirs fait partie intégrante de la gestion et de l'administration du PAM. Il est essentiel pour l'organisation que les rôles, les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes soient clairement définis. L'audit aura pour objectif de déterminer si le PAM a organisé les pouvoirs qu'il a reçus puis délégués aux cadres supérieurs de manière transparente et adéquate pour assurer une mise en œuvre efficace de ses activités organisationnelles et opérationnelles, tout en garantissant responsabilité et obligation de rendre des comptes.

Les principaux domaines couverts par l'audit sont les suivants:

- Cadre régissant les délégations de pouvoirs
- Exercice des pouvoirs délégués et subdélégués
- Application des délégations de pouvoirs dans les systèmes informatiques
- Rapports et supervision

Services de conseil

Deux possibilités se présentent au PAM pour obtenir des services de conseil:

- Passer avec un cabinet privé d'experts-conseil un contrat régi par les règlements sur la passation des marchés
- Recruter un consultant indépendant en suivant les règlements et les procédures de gestion des ressources humaines

En 2022, le montant des services de conseil fournis par des cabinets privés a atteint 210 millions de dollars É.-U. Les dépenses liées aux consultants recrutés sur le plan international se sont élevées à 169,4 millions de dollars pour les frais d'honoraires et à 54,5 millions de dollars pour les frais de voyage. L'audit a pour objectif de déterminer si l'usage que le PAM fait des services de conseil est conforme aux règles, économique, efficace et efficient.

Les principaux domaines couverts par l'audit sont les suivants:

- Cadre réglementaire des services de conseil
- Évaluation des besoins en matière de services de conseil
- Procédures d'appel d'offres pour l'attribution de contrats à des cabinets privés d'experts-conseil; procédures de sélection des consultants indépendants
- Utilisation des résultats des services de conseil
- Comptabilisation des dépenses relatives aux services de conseil

Visites sur le terrain

Les bureaux de pays mettent en œuvre le mandat du PAM en fournissant une assistance alimentaire et en intervenant en cas de crise. Étant donné que plus de 87 pour cent du personnel du PAM travaille dans les bureaux de pays, les visites dans ces bureaux revêtent une importance cruciale pour nos audits. Les critères justifiant une visite dans un bureau de pays sont notre évaluation préliminaire des risques financiers, l'importance du budget et la date de la dernière visite de l'Auditeur externe.

Le PAM mène des opérations dans des pays où la situation est instable sur le plan de la sécurité. En fonction de la situation, il pourrait s'avérer prudent d'annuler certaines visites déjà prévues.

Les bureaux de pays dans lesquels nous prévoyons d'effectuer des visites pendant le cycle d'audit en cours sont énumérés à l'annexe 2. Des observations transversales issues de nos visites dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays pourront figurer dans le rapport d'audit.

Annexe 1

Liste des sujets des audits de performance retenus pour l'exercice 2023 et liste récapitulative des sujets retenus les années précédentes

2016-2022	2023
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la décentralisation • Évolution des ressources humaines • Pertes liées aux approvisionnements alimentaires • Mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence • Budgets de portefeuilles pays • Prévention, détection et répression de la fraude • Services de transport aérien • Parc immobilier • Initiatives internes d'importance primordiale • Gestion de l'information sur les bénéficiaires • Supervision par la direction • Partenaires coopérants • Services d'appui • Gestion des carburants 	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation de pouvoirs • Services de conseil

Annexe 2

Bureaux régionaux et bureaux de pays retenus pour les audits de 2023

Bureaux régionaux	<ul style="list-style-type: none">• Dakar
	<ul style="list-style-type: none">• Nairobi
	<ul style="list-style-type: none">• Panama
Bureaux de pays	<ul style="list-style-type: none">• Burundi
	<ul style="list-style-type: none">• Cameroun
	<ul style="list-style-type: none">• Colombie
	<ul style="list-style-type: none">• Éthiopie
	<ul style="list-style-type: none">• Kenya
	<ul style="list-style-type: none">• Nigéria